



Le 4 septembre 2017

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exécution des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session ORDINAIRE le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 à 20H00** AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.

Le Maire



Bruno BESCHIZZA

La délibération « Gestion et exploitation des établissements d'accueil Clémence Mentrel et La Bourdonnais – Approbation du choix du délégataire et signature du contrat » ci-jointe est affichée individuellement et conformément à l'article L.1114-7 du CGCT.

Les autres délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 20 septembre feront l'objet d'un affichage distinct et ultérieur en exécution de l'article L.2121-12 du CGCT